

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.40321 (2014/XA)

État membre

France

Région

-

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Aides au secteur de l'élevage

Base juridique

Pour les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : les articles L. 621-1 et L. 681-3 du code rural et de la pêche maritime.

Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Budget

Budget global: EUR 240 (millions)

Budget annuel: EUR 40 (millions)

Intensité

100 %

Durée

09.01.2015 - 31.12.2020

Objectif

Aide au secteur de l'élevage [article 27, points a) ou b)]

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
3 rue Barbet de Jouy - 75 349 PARIS 07 Cedex

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://agriculture.gouv.fr/regimes-d-aides-d-etat-projets-de>

Autres informations

-